



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016 A 20H30

Etaient présents : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, MM. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT, Adjoint, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Claude PEREL, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay, Dominique DESCHAMPS formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents ou excusés : M. Jean-Pierre VOISIN, Mme Natacha COTTRELL.

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2016 – 46 :

Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIDELC

Le Sidelc (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher) a retenu la commune pour l'installation de borne de charge pour véhicules électriques. La commune approuve cette décision et accepte de signer une convention avec le Sidelc. Celui-ci prend en charge l'investissement et la commune paiera une contribution annuelle de 640 € pour la maintenance.

Délibération n ° 2016 – 47 :

Enfouissement des réseaux rue de la Guinguette : extension

Le Conseil Municipal décide de prolonger l'enfouissement des réseaux de la Marpa jusqu'au 32 rue Carbonnier, 2 éclairages au lieu de 5 seront installés entre le terrain de l'ancien abattoir jusqu'au carrefour du lagunage. Le coût supplémentaire à la charge de la commune s'élève à 15 000 €.

Délibération n ° 2016 – 48 :

Mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Guinguette : groupement de commande avec le Siaep

En complément de la mise en séparatif du réseau d'assainissement, des travaux sur le réseau d'eau potable vont également être réalisés. Afin de réaliser un marché public commun avec le Siaep, la commune accepte de constituer un groupement de commande pour ces travaux.

Délibération n ° 2016 – 49 :

Mission du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour l'aménagement de l'espace socio-éducatif, sportif et culturel

Le Conseil Municipal exprime sa volonté de poursuivre sa réflexion d'aménagement du site et d'engager une réflexion par le CAUE sur le site sportif et scolaire.

Délibération n ° 2016 – 50 :

Déconstruction de la piscine : choix de l'entreprise

Le conseil municipal a retenu l'offre de la SARL BARBOSA pour la déconstruction des bâtiments et des bassins de la piscine pour un montant HT de 85 300 €.

Délibération n° 2016-51 :

Déconstruction du bâtiment 3, 5, 7 Grande Rue, retrait des matériaux contenant du plomb et de l'amiante : choix de l'entreprise

Le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Atmosphère 37 de St Cyr sur Loire pour un montant HT de 58 630 €.

Délibération n° 2016-52 :

Safer : convention de conseil et d'accompagnement

Le conseil municipal passe une convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières avec la Safer pour une durée de 5 ans. Les services apportés seront facturés selon les barèmes indiqués dans la convention.

Délibération n° 2016-53 :

Echange de parcelle

Pour permettre au Siaep la réalisation d'un nouveau forage, la commune procède à un échange avec les consorts Minier. La commune devient propriétaire de la parcelle AA29 d'une superficie de 1ha 01a 15ca et les consorts Minier de la parcelle ZE97 d'une superficie de 1ha 76a 20ca. Une soulte de 2500 € sera versée par les consorts Minier et la commune prendra en charge les frais notariés.

Délibération n° 2016 – 54 :

Maison de santé : révision des loyers

A la demande des médecins, le conseil municipal accepte de réviser les loyers et fixe le prix de location au m² à 9,90 €.

Délibération n° 2016 -55, 56 :

Réaménagement prêts Crédit Agricole

Avec la baisse des taux d'intérêts, la commune sollicite le Crédit Agricole pour le réaménagement de 2 prêts par la baisse des taux d'intérêt de 0,5 %. (prêt de 250 000 € de 2010 pour la construction de la maison de santé, prêt de 190 000 € de 2010 pour le réaménagement de la nouvelle mairie).

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 23 Mai 2016

Le Maire,

